



**COMPRENDRE ET METTRE EN ŒUVRE LE
REGLEMENT EUROPEEN REACH**

Accompagnement collectif de PME-PMI de
Poitou-Charentes

Réunion collective
2008




LES CHAMBRES DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE DE
POITOU - CHARENTES

Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE
DRIRE
POITOU
CHARENTES

UIC
POITOU-CHARENTES
LIMOUSIN

novallia



OBJECTIFS DE LA REUNION

**Vous aider à comprendre le
règlement REACH**

**Vous orienter vers une démarche
adaptée à votre situation**

PROGRAMME



- **Introduction à REACH**
 - Pourquoi ?
 - Intérêt ?
 - Qu'est-ce que REACH ?
 - Comment ça marche ?

- **Définitions et notions essentielles**
 - Substances, préparations, articles
 - Fabricant, importateur, utilisateur aval, distributeur

- **Accompagnement à l'auto-positionnement**

Introduction à REACH

POURQUOI REACH ?



Actuellement environ **100 000** substances circulent sur le marché de l'U.E. alors que seulement **800** substances sont évaluées complètement

Objectif : évaluer **30 000** substances

Impossible de rester dans le système actuel où les évaluations sont à la charge des **autorités publiques**

REACH transfère l'évaluation des risques potentiels des substances **vers les entreprises**

INTERET de REACH ?



**En termes de sécurité et d'environnement,
mieux connaître**

- les substances utilisées dans votre entreprise
- et les risques associés :
 - Risques professionnels en termes de santé et de sécurité
 - Risques industriels et environnementaux

QU'EST-CE QUE REACH ?



• • • •

En**R**egistrement

Evaluation

Autorisation

des produits **C**Himiques

COMMENT CA MARCHE ?



• • • •

Pour en**R**egistrer :
il faut **connaitre** les produits chimiques, il faut **savoir** qui les fabrique et qui les utilise...

Pour **E**valuer :

- il faut recenser les **informations existantes** sur les produits chimiques
- il faut collecter les **informations manquantes** en faisant des essais, analyses ...

Les **informations** sont au cœur du processus de REACH

CONSEQUENCES DE REACH ?



• • • •

De nouvelles obligations

Des sanctions en cas de non-respect

Disparition de certaines substances

Augmentation du coût de certaines matières premières

Définitions et notions essentielles



• • • •

DEFINITIONS



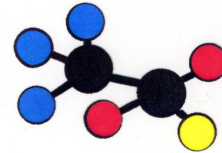
1. Substance
2. Préparation
3. Article
4. Importateur
5. Fabricant / Producteur
6. Utilisateur aval
7. Distributeur

SUBSTANCE



tout élément chimique et ses composés à l'état naturel ou fabriqué, y compris les additifs nécessaires à sa stabilité et les impuretés qui résultent du processus, à l'exception des solvants qui peuvent être séparés de la substance sans affecter sa stabilité ou sa composition

SUBSTANCE



- Alcool éthylique contenu dans le vin
- Soude contenue dans un décapant
- Métaux (or, argent, aluminium, cuivre, zinc, fer,..)
- Pigment
- ...

PREPARATION



un mélange ou une solution composés de deux substances ou plus, sans réaction chimique



Substance A

Formulation



Substance B



Préparation (A,B)

PREPARATION



- Peintures
- Vernis
- Colles
- Huiles
- Encres
- Ciments
- ...



ARTICLE



un objet auquel sont donnés, au cours du processus de fabrication, une forme, une surface ou un dessin particuliers qui sont plus déterminants pour sa fonction que sa composition chimique

La fonction est l'élément le plus important à prendre en compte

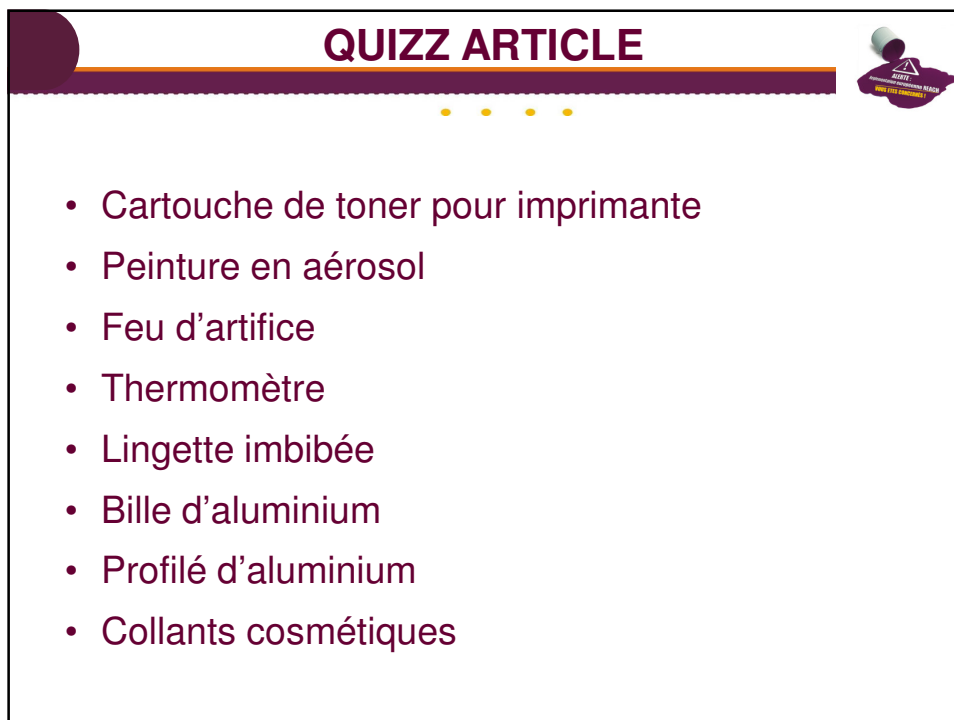
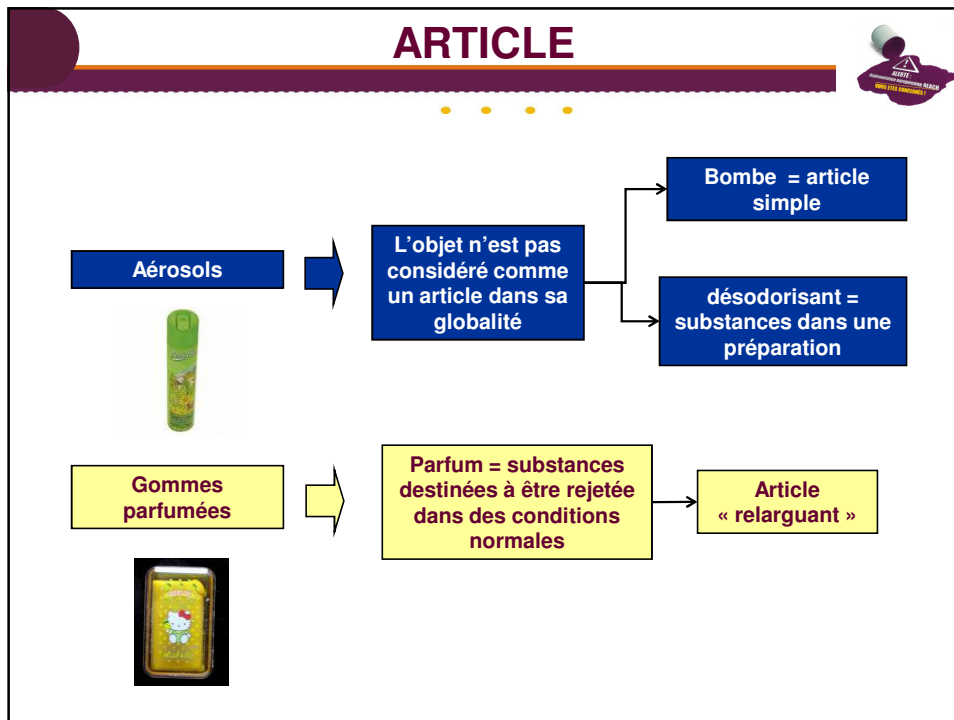


ARTICLE

• • • •

- **Article simple**
- **Article « relarguant » une substance** : la substance est destinée à être rejetée dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation

Notion imprécise ⇒ se rapprocher de sa fédération, de son syndicat professionnel



FABRICANT



toute personne physique ou morale établie dans la Communauté qui fabrique une **substance** dans la Communauté

Producteur d'article : toute personne physique ou morale qui **fabrique ou assemble** un article dans la Communauté

IMPORTATEUR



toute personne physique ou morale établie dans la Communauté qui est responsable de l'importation (introduction physique sur le territoire douanier de la Communauté) d'une substance telle quelle, ou contenue dans une préparation , ou contenue dans un article

UTILISATEUR AVAL



toute personne physique ou morale établie dans la Communauté, autre que le fabricant ou l'importateur, qui utilise une substance, telle quelle ou contenue dans une préparation, dans l'exercice de ses activités industrielles ou professionnelles.

Un distributeur ou un consommateur n'est pas un utilisateur en aval

DISTRIBUTEUR




Toute personne physique ou morale établie dans la Communauté, y compris un détaillant, qui n'exécute que des opérations de stockage et de mise sur le marché d'une substance, telle quelle ou contenue dans une préparation, pour le compte de tiers



• • • •

Auto-positionnement REACH



auto positionnement : objectifs

• • • •

- Mieux comprendre les rouages de REACH**
- Evaluer votre niveau de responsabilité**
- Eviter certaines erreurs**
- Dégager des pistes d'actions pour pallier ses conséquences**

auto positionnement : démarche



- Détermination de votre statut
- Aide à la réalisation de votre état des lieux
 - Disponibilité des informations
 - Obligations générales
 - Outils-types à disposition (Kit REACH)
- Exploitation de l'état des lieux :
 - En fonction des substances
 - En fonction du statut
 - En fonction des tonnages

Comment je me situe ?



	Des substances	Des préparations	Des articles
Je fabrique	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
J'importe	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Je distribue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
J'utilise	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Etat des lieux



Est-ce que je dispose des informations suivantes ?

Nom	Client = professionnel !
Type : substance, préparation ou article	Mon mode d'utilisation
Fournisseur	Mode d'utilisation par le client
Origine : UE ou hors UE	Composition (Chapitre 2 de la FDS)
Quantité annuelle fabriquée / importée / utilisée	Nom des substances
Présence ou non de la FDS ou équivalent	Pourcentage
Scenarii d'exposition en annexe de la FDS	N° CAS
Date de la mise à jour de la FDS ou équivalent	N° EINECS



Obligation n° 1



Je dois rechercher les informations manquantes

- ☞ en interne
- ☞ auprès de mes fournisseurs → je leur demande avec AR
 - la mise à jour de la FDS avec scenarii d'exposition en annexe, si disponibles
 - sinon, la fiche technique précisant la composition et les n°s CAS et EINECS
 - les n°s de pré-enregistrement / enregistrement des substances si possible



Obligation n°2



Je dois informer mes clients

1. Si je produis, importe ou distribue des **substances** et des **préparations**, je dois **transmettre à mes clients les FDS** mises à jour et je leur demande leurs conditions d'utilisation particulières.
2. Si je produis, importe ou distribue des **articles**, je dois **informer mes clients si** l'article contient plus de 0.1% en masse/masse d'une **substance** extrêmement préoccupante



Etat des lieux



Dans tous les cas
je devrais être capable de remplir
un tableau d'inventaire

Exploitation de l'état des lieux



- Pour aller plus loin dans les obligations légales
- Pour appréhender les autres conséquences sur mon activité

Exploitation de l'état des lieux



1. Mes substances listées sont-elles exemptées totalement ou partiellement dans REACH ?

- ☞ **OUI : Les substances sont exemptées totalement** : je ne suis pas concerné par les obligations légales du Règlement REACH, tant que ces substances demeurent exemptées.
- ☞ **OUI : Les substances sont exemptées partiellement** : je ne suis pas concerné par les obligations d'enregistrement mais par des obligations d'information par exemple.

Exploitation de l'état des lieux



2. Mes substances listées sont-elles des substances CMR catégorie 1 ou 2, PBT, vPvB, ou autrement préoccupantes ?

- ☞ **OUI** : Les substances appartiennent effectivement à l'une des catégories ci-dessus, mes obligations légales dépendent de mon statut

2. Mes substances sont CMR 1 ou 2, PBT, vPvB...



Je suis **fabricant/importateur** de ces **substances telles quelles** ou **contenues dans des préparations**

Obligation légale : J'enregistre dès maintenant jusque 2010 si et seulement si :

- Pour les substances CMR catégorie 1 & 2, le tonnage annuel est > 1 tonne / an
- Pour les substances PBT, vPvB, le tonnage annuel est > 100 tonnes / an

2. Mes substances sont CMR 1 ou 2, PBT, vPvB...



• • • •

Quel que soit mon statut, et quel que soit le tonnage,
je dois maintenir une **veille**
pour les substances « **extrêmement préoccupantes** »
soumises à **autorisation**



3. Substances ni exemptées ni préoccupantes



• • • •

Le tonnage annuel de chacune de mes substances est-il supérieur à 1 tonne par an ?

☞ **NON** : Le tonnage est < 1 tonne

Obligation légale : quel que soit mon statut, je dois respecter les obligations de transmission d'informations.

3. Substances ni exemptées ni préoccupantes



• • • •

Le tonnage annuel de chacune de mes substances est-il supérieur à 1 tonne par an ?

☞ **OUI** : Le tonnage est > 1 tonne

Mes obligations légales dépendent des substances et de mon statut

3. Substances ni exemptées ni préoccupantes



• • • •

Le tonnage est > 1 tonne

1. Substance connue disposant d'un N°ELINCS

Ces substances sont considérées comme déjà enregistrées.
L'Agence enverra automatiquement le n° d'enregistrement

Obligation légale : quel que soit mon statut, je n'ai rien à faire pour le moment hormis la transmission des informations en aval et en amont.

3. Substances ni exemptées ni préoccupantes



• • • •

Le tonnage est > 1 tonne

2. Substance connue ne disposant pas d'un N°ELINCS (substance avec N° EINECS)

Je suis fabricant/importateur de ces substances telles quelles ou contenues dans des préparations

Obligation légale : Je préenregistre avant le 30/11/2008 pour bénéficier des délais aménagés, puis j'enregistre selon ces délais.

3. Substances ni exemptées ni préoccupantes



• • • •

Le tonnage est > 1 tonne

2. Substance connue ne disposant pas d'un N°ELINCS (substance avec N° EINECS)

Je suis producteur et/ou importateur d'articles contenant ces substances.

Obligation légale :

Article « simple » ? Article « relarguant » ?

3. Substances ni exemptées ni préoccupantes



• • • •

Le tonnage est > 1 tonne

2. Substance connue ne disposant pas d'un N°ELINCS (substance avec N° EINECS)

Je suis Utilisateur Aval de ces substances telles quelles ou contenues dans des préparations

Obligation légale : je dois respecter les obligations de transmission d'informations.

3. Substances ni exemptées ni préoccupantes



• • • •

Le tonnage est > 1 tonne

3. Substance nouvelle (mise sur le marché depuis le 01/06/2007)

Obligation légale : Si je suis fabricant/importateur, j'enregistre immédiatement.

3. Substances ni exemptées ni préoccupantes



Le tonnage est > 1 tonne

4. Substance = intermédiaire isolé

Obligation légale : Si je suis fabricant, je dois :

- **Pré enregistrer** les intermédiaires **EINECS**, puis les enregistrer le cas échéant
- **Enregistrer** immédiatement les intermédiaires **non EINECS**.

RECAPITULONS



REACH

. . . .

QUESTIONS

WWW.POITOU-CHARENTES.CCI.FR

EUROPE@POITOU-CHARENTES.CCI.FR

FDS : exemple

. . . .

Page : 1/7


Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 15.01.2008 Révision: 15.01.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- Identification de la substance ou de la préparation
- Nom du produit: benzène **Nom**
- Emploi de la substance / de la préparation Solvants
- Producteur/fournisseur:
 - FDSC
 - 9, Avenue Bel Air
 - F-13400 AUBAGNE **Fournisseur**
 - Tel : 04 42 03 56 95
 - Fax : 04 42 03 29 58
 - <http://www.fdslog.com>
 - contact@fdslog.com
- Service chargé des renseignements: Laboratoire
- Renseignements en cas d'urgence: ORFILA Tél: +33(0)1.45.42.59.59 **Date de mise à jour**

FDS : exemple




• • • •

Composition

3 Composition/informations sur les composants

- *Caractérisation chimique:*
- *No CAS Désignation* ← N° CAS
 71-43-2 benzène
- *Code(s) d'identification*
- *No EINECS: 200-753-7* ← N° EINECS
- *No CEE: 601-020-00-8*


FDS : obligations de transmission



• • • •

- **Obligation de fournir une FDS pour :**
 - Une substance ou une préparation classée
 - Une substance PBT ou vPvB
 - Une substance incluse dans la pré-liste des substances autrement préoccupantes candidates à l'autorisation

- **Fournir les FDS sur demande** pour les préparations non classées contenant :
 - une substance dangereuse au-delà d'une certaine concentration
 - une substance PBT ou vPvB candidates à l'autorisation au-delà d'une certaine concentration
 - Une substance ayant une VLEP (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle)



Fiche technique : exemple

Fiche technique REACH Fournisseur

A retourner à **NOM DE LA SOCIÉTÉ** Attn : **Correspondant REACH**

Renseigner une fiche technique par produit

Nom du fournisseur		Statut du fournisseur	<input type="checkbox"/> fabricant <input type="checkbox"/> utilisateur aval <input type="checkbox"/> importateur
Nom du produit		Statut produit au sens de Reach	<input type="checkbox"/> article simple <input type="checkbox"/> article relarguant <input type="checkbox"/> préparation

Dans le tableau suivant, indiquer les substances chimiques classées dangereuses selon la directive 67/548, substances CMR cat. 1&2 et autres substances préoccupantes* présentes dans le produit.
Joindre la FDS de chaque substance

*Substances préoccupantes à indiquer dans le tableau ci-dessous :

- substances cancérogènes, mutagènes et repro-toxiques de catégorie 1&2 (CMR 1&2),
- substances persistantes bioaccumulables et toxiques (PBT),
- substances très persistantes et très bioaccumulables (vPvB),
- perturbateur du système endocrinien
- autres substances préoccupantes dont vous avez connaissance

Nom de la substance	N° CAS	N° EINECS ou ELINCS	Fonction	Localisation dans le produit	Classement de la substance selon directive 67/548 ou CMR / PBT /vPvB / perturbateur endocrinien	Poids de substance dans le produit (g)	Poids total du produit	% en poids de la substance dans le produit fini

Nom de la Société	Représentée par	Date	Cachet /Signature

